

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS2474

présenté par
M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« neuf »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Ecologiste propose de réduire le délai maximal pour qu'une entreprise remette à l'ANSM le rapport de bilan de la recherche de repreneur en le passant à six mois au lieu de neuf, comme le prévoit cet article.

Nous considérons en effet que compte tenu de l'augmentation croissante des phénomènes de pénurie de médicaments et de la nécessité d'assurer la continuité de la production des médicaments concernés, nous ne pouvons laisser des délais trop importants pour fournir un tel rapport.

Tel est l'objet du présent amendement.